

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mai 2010

ENGAGEMENT NATIONAL POUR L'ENVIRONNEMENT - (n° 2449)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N° 1670

présenté par
M. Pancher-----
à l'amendement n° 1640 du Gouvernement

à l'ARTICLE 84

I.- À alinéa 2, substituer au mot :

« intentionnelle »,

le mot :

« caractérisée »

II.- En conséquence, à l'alinéa 3, procéder à la même substitution.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le formule « intentionnelle » suppose une volonté de nuire, ce qui oriente d'emblée la procédure vers le pénal. Le mot « caractérisée » nécessite de prouver l'existence d'une véritable faute, sans pour autant engager la responsabilité pénale.